



Les Directives Anticipées



Qu'est ce que c'est ?

C'est un formulaire où **j'écris comment je veux être soigné en fin de vie.**

Je peux être en fin de vie après :

- un accident
- une maladie grave

Si je ne peux pas écrire, je peux me faire aider.



Quand les écrire ?

Je peux écrire mes directives anticipées quand je suis majeur (je dois avoir plus de 18 ans)

Je peux écrire mes directives anticipées n'importe quand :

- si je suis en bonne santé
- si j'ai une maladie grave
- si je suis en fin de vie



Je peux garder mes directives anticipées toute ma vie.

Je peux modifier mes directives anticipées quand je veux.

Si je modifie mes directives anticipées, je préviens et je donne le nouveau formulaire.

Pour quoi les écrire ?

Faire respecter mes volontés si je ne peux plus m'exprimer.



Mon identité :

Nom de naissance :

Nom :

Prénom(s) :

Né(e) le : à

Domicilié(e) à :

Ma personne de confiance :

Personne en qui j'ai confiance, qui peut m'assister et me représenter.

Avec son accord, je peux la désigner officiellement.

Nom de naissance :

Nom :

Prénom(s) :

Lien avec moi :

Numéro de téléphone :

Mon médecin traitant :

Nom :

Ville :

Numéro de téléphone :

Mon médecin néphrologue :

Nom :

Lieu d'exercice :

Numéro de téléphone du service :

Personne à prévenir :

Si autre que la personne de confiance

Nom :

Prénom :

Lien avec moi :

Numéro de téléphone :

J'exprime mes préférences :
L'équipe médicale mettra tout en œuvre pour respecter mes préférences



Je peux écrire si je veux ou ne veux pas certains traitements.

Je veux :

- Que l'on mette en œuvre toutes les possibilités médicales pour me maintenir en vie :
- Mes souffrances doivent être allégées dans la mesure du possible :
- Je suis d'accord avec les contraintes liées à mon souhait d'être maintenu(e) en vie :

☐ oui  ☐ non 

☐ oui  ☐ non 

☐ oui  ☐ non 

Je veux comme traitement :

- Être alimenté par un tuyau toute ma vie parce que je ne peux plus manger :
- Respirer avec une machine toute ma vie :
- Être opéré :
- Autre :

☐ oui  ☐ non 

☐ oui  ☐ non 

☐  ☐ 

☐ oui  ☐ non 

Je peux écrire que je veux être endormi(e) jusqu'à ma mort, si je souffre trop et que je vais bientôt mourir :

☐ oui  ☐ non 

Je peux écrire comment je souhaite être accompagné(e) :

- Je veux être seul(e) :
- Je veux être avec mes proches :
- Je veux être dans une structure de soin quand je vais mourir :
- Je veux être chez moi quand je vais mourir :
- Autre:

☐ oui  ☐ non 

☐ oui  ☐ non 

☐ oui  ☐ non 

☐ oui  ☐ non 

☐ oui  ☐ non 

Je veux donner mes organes :

☐ oui 

☐ non 

J'ai eu des difficultés à écrire mes directives anticipées :

☐ oui 

☐ non 

Si oui, je me suis fait aider dans la rédaction de mes directives anticipées :

☐ oui 

☐ non 

J'ai donné mes directives anticipées à (plusieurs choix possible) :

- ☐ Ma personne de confiance
- ☐ Ma famille
- ☐ Mon équipe de soignante de l' ADH
- ☐ Mon médecin traitant
- ☐ Mon équipe soignante du centre lourd

Fait à _____ , le _____

Signature

Signatures des 2 témoins de mes directives anticipées, si une personne a rempli pour moi car je ne suis pas en capacité d'écrire

Aide pour l'entretien sur les directives anticipées :



- **L'ADH a l'obligation d'informer les patients** sur les directives anticipées.
- Les directives anticipées **sont propres à chaque patient**.
- Elles sont **intégrées au dossier patient**, accessibles en interne et transmis aux urgences en cas de transfert.
- Elles peuvent être demandées dans d'autres structures de soins.
- Elles peuvent **être modifiées à tout moment**.
- Elles sont **facultatives**, leur rédaction n'est pas obligatoire.
- **L'objectif des directives anticipées est de garantir le respect des volontés du patient s'il ne peut plus s'exprimer.**
- **Le patient peut prendre le temps d'y réfléchir et en discuter à tout moment avec l'équipe soignante de l'ADH.**



Un document FALC (disponible à l'ADH) peut-être utilisé pour faciliter l'entretien avec le patient et lui transmettre les informations